

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DJS 381 Piscines municipales en régie - Gratuité pour les militaires déployés à Paris dans le cadre de l'opération « Sentinelle » du dispositif « Vigipirate ».

M. Jean-François MARTINS et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le vœu adopté par le Conseil de Paris le 28 septembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'appliquer la gratuité d'accès aux piscines parisiennes en régie aux militaires mobilisés à Paris pendant la durée de l'opération « Sentinelle » dans le cadre du plan « Vigipirate » ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} commission et Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à faire appliquer la gratuité d'accès aux piscines parisiennes en régie aux militaires mobilisés à Paris pendant la durée de l'opération « Sentinelle » dans le cadre du plan « Vigipirate ».

Article 2 : Cette décision de gratuité ponctuelle pour les militaires déployés à Paris dans le cadre et pendant la durée du plan « Vigipirate » sera mise en place par voie d'arrêté municipal.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO